AVERTISSEMENTS AGRICOLES DLP 23-4-75031446

BULLETIN TECHNIQUE DES STATIONS D'AVERTISSEMENTS AGRICOLES

PUBLICATION PÉRIODIQUE

EDITION DE LA STATION DES PAYS DE LA LOIRE ANGERS Tél. 88.56.15 88.06.15

ABONNEMENT ANNUEL 30 frs

(MAINE & LOIRE, LOIRE-ATLANTIQUE, SARTHE, VENDÉE, MAYENNE)

Régisseur de recettes de la D.D.A. - Protection des Végétaux-Cité Administrative rue Dupetit-Thouars - 49043 ANGERS CEDEX

C. C. P. Nantes 86-04-02

LES MOYENS A UTILISER POUR EVITER LES CONSEQUENCES POSSIBLES DU DESHERBAGE DU MAIS

Dans des exploitations où le maïs entre dans un assolement céréalier et où il est en général suivi d'un blé, on a remarqué, sur ce dernier, depuis 2 à 3 ans, des accidents plus ou moins accusés provoqués par la persistance des herbicides à base de triazines (simazine, atrazine). La sécheresse persistante enregistrée depuis l'automne 1971 en est sans doute la cause principale et le retour à des pluviosités plus importantes ramènera une situation normale.

Toutefois, la tendance actuelle pouvant persister, il est bon de rappeler quelques notions qu'on a tendance à oublier.

1) simazine et atrazine ont été homologuées à des doses élevées de matière active (2500 g/ha) pour être utilisées dans des zones à forte teneur en matière organique où les graminées estivales (panics, sétaires, digitaires) posent des problèmes et où le maïs se succède à lui-même et est en général irrigué.

2) L'utilisation de la simazine est déconseillée pour le désherbage d'un maïs qui sera suivi d'une autre culture, blé en particulier. Cet herbicide est pratiquement insoluble et n'est donc guère détruit que par les microorganismes du sol, et la richesse de celui-ci en matière organique, avec un bon rapport C/N favorisera son élimination. Les associations contenant de la simazine sont à écarter pour la même raison. Par contre l'atrazine seule, plus soluble, peut être utilisée.

3) En conséquence, dans le cas qui nous préoccupe, il convient de n'utiliser que l'atrazine et à des doses inférieures à la dose homologuée, de l'ordre de 1000 à 1500 g de M.A./ha. Ces quantités conviennent en général parfaitement au but recherché dans la plupart des conditions. De plus, l'atrazine qui agit mieux si elle est incorporée avant semis, peut l'être bien avant celui-ci, dès la préparation du sol, en Mars par exemple; L'effet herbicide sera identique et la persistance réduite d'autant.

On trouve actuellement, dans le commerce, de nombreuses spécialités à base d'atrazine. Leur teneur en matière active est variable et il conviendra d'y faire attention, afin de ne pas augmenter les quantités apportées à l'hectare.

Pour pallier les inconvénients cités ci-dessus, on a associé l'atrazine à d'autres herbicides ne présentant pas une persistance aussi longue. Apportant en général aux doses recommandées 1000 g/ha d'atrazine, ces associations nouvelles peuvent être utilisées en toutes conditions. Elles sont constituées de:
- cyanazine + atrazine: Bellater, Primagarde (Agrishell, Procida, Ciba-Geigy)
- mététilachlore + atrazine: Primextra (Ciba-Geigy)
- pénoxyn + atrazine: Tazastomp (Procida) Atrastomp (La Quinoléine).

Par ailleurs, l'alachlore (Lasso de Pepro) et le butylate (Sutan de Procida), en mélange avec 1000 g/ha d'atrazine peuvent être utilisés dans les mêmes conditions.

Enfin, l'eptam (Eradicane de la Quinoléine) mélangé lui aussi à de l'atrazine est intéressant en cas de sols humifères, en présence de graminées estivales et, à dose plus forte contre les prêles et les chiendents. Très volatil il doit être soigneusement incorporé, de même d'ailleurs que le butylate.

R. GUILLEMENET
Ingénieur d'Agronomie

...../.....

Imprimerie de la Station d'Angers - Directeur-Gérant: L. BOUYX

ARBRES FRUITIERS

TAVELURE DU POIRIER - L'élévation rapide des températures accélère à la fois la maturité des périthèces et la végétation. D'autre part, les récentes pluies ont éliminé la protection conseillée dans la note du 14 Avril. En conséquence, il y a lieu d'exécuter une nouvelle application, dès réception de cette note dans les vergers de toutes les régions.

TAVELURE DU POMMIER - Les projections d'ascospores sont également plus nombreuses et la plupart des variétés commerciales commencent leur floraison. La dernière protection a également été éliminée par les pluies. Il y a donc lieu de la renouveler dès réception de cette note.......

/IMPORTANT/ - En raison des conditions climatiques particulières de ce printemps, la période la plus dangereuse pour les tavelures du pommier et du poirier, ne fait que commencer. Les prochains traitements devront donc être particulièrement soignés et toute protection éliminée par des pluies (on admet que la protection devient insuffisante au-delà de 20 mms de pluie), doit être immédiatement renouvelée sans attendre un avis de la Station.

OIDIUM DU POMMIER - Il y a lieu de se méfier de cette affection. Sur les variétés sensibles, un fongicide anti-oïdium doit être ajouté à la bouillie anti-tavelure.

ARAIGNEE ROUGE - Les toutes premières éclosions d'oeufs d'hiver ont été observées, mais il est encore beaucoup trop tôt pour intervenir.

PUCERONS - Les foyers sont encore très peu nombreux. Toutefois, localement, si la présence abondante de l'insecte a été observée, on pourra ajouter un insecticide à la bouillie anti-tavelure.

CHENILLES DEFOLIATRICES - Quelques chenilles ont été observées, mais leur nombre ne justifie pas, dans la plupart des cas, une intervention. Il y a cependant lieu de les surveiller.

PSYLLES DU POIRIER - Il est encore trop tôt pour intervenir. De très prochaines informations seront communiquées par la Station.

PROTECTION DES ABEILLES - Respecter scrupuleusement les indications données dans la note du 24 Mars dernier.

VIGNE

NOCTUELLES - Les premiers dégâts viennent d'être signalés dans le Saumurois. Il y a donc lieu de se méfier de ces insectes et d'intervenir éventuellement avec un appât ayant la composition suivante: son: 100 kg - eau: 15 à 60 l. - endosulfan: 290 gr, ou lindane: 400 gr ou toxaphène: 600 gr.

Disposer une poignée de cet appât au pied de chaque cep.

EXCORIOSE - Ajouter à la liste des fongicides actifs contre cette affection: folpel à la dose de 150 gr/hl.

Le Chef de la Circonscription Phytosanitaire des "PAYS DE LA LOIRE"

J. DIXMERAS

Les Ingénieurs chargés des Avertissements Agricoles:

R. GEOFFRION - J. BOUCHET

TIRAGE DU 21 AVRIL 1975